



DISPOSITIF  
NATIONAL  
D'ACCUEIL ET  
DE PROTECTION  
DES VICTIMES  
DE LA TRAITE

**Trois éléments constitutifs définissent  
la traite des êtres humains :**

**UNE ACTION:** Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes;

**UN MOYEN:** avec l'emploi de menace, contrainte, violence, fraude, abus d'autorité, abus de vulnérabilité ou en échange d'une rémunération ou autre avantage;

**UN BUT:** en vue de commettre contre la victime les infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, de réduction en esclavage, de soumission à du travail ou à des services forcés, de réduction en servitude, de prélèvement de l'un de ses organes, d'exploitation de la mendicité, soit de contraindre la victime à commettre tout crime ou délit ...

Art. 225-4-1 du Code pénal français

Le Dispositif National Ac.Sé est financé par :

- ✓ Le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes - Direction Générale de la Cohésion Sociale, Service Droits des Femmes et de l'Égalité
- ✓ Le Ministère de la Justice  
Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes. Bureau de l'aide aux victimes et de la politique associative
- ✓ La Ville de Paris  
Observatoire des Égalités Femmes/Hommes

Lauréat du Prix français «Prévention de la Délinquance» 2014

2ème Prix européen « Prévention de la Criminalité » 2014



L'association ALC, reconnue d'utilité publique, est une association à caractère social, intervenant dans les Alpes Maritimes auprès d'adultes et mineurs en difficultés sociales

**Coordination du Dispositif National Ac.Sé  
Association ALC**

BP Boîte Postale 1532 - 06009 Nice Cedex 1

**N° Indigo 0 825 009 907**

0,11€ TTC /MIN

Tél: 04 92 15 10 51

Fax: 04 93 97 87 55

Email : [ac.se@association-alc.org](mailto:ac.se@association-alc.org)

Site Internet: [www.acse-alc.org](http://www.acse-alc.org)

Skype: Dispositif\_national\_AcSe

## Le Dispositif National Ac.Sé

a été créé en 2001 par l'association ALC.

Il fait partie intégrante des mesures prévues en matière d'aide et d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains telles que citées dans le **décret n° 2007-1352 du 13 septembre 2007** relatif à « l'admission au séjour, à la protection, à l'accueil et à l'hébergement des étrangers victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme et modifiant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ».

## Le plan d'action national contre la traite 2014 – 2016

reconnait le Dispositif National Ac.Sé comme le dispositif de protection des victimes et l'intervenant privilégié pour la formation des professionnels.

## Le public ciblé

Personnes majeures,

victimes de la traite des êtres humains, en danger localement,

sans distinction de genre,

françaises ou étrangères,

En situation administrative régulière ou non,

accompagnées ou non de leur(s) enfant(s) et nécessitant un éloignement géographique.

## Ses missions

Protéger les personnes victimes de la traite des êtres humains en danger localement par une proposition d'accueil et d'accompagnement basée sur l'éloignement géographique.

Animer un pôle ressource sur les thèmes liés à la traite des êtres humains à destination de tous les intervenants en contact avec des personnes susceptibles d'être victimes.

## Un réseau national

Le Dispositif repose sur un réseau de près de 70 partenaires :

- ✓ associations spécialisées dans l'accompagnement et le soutien des personnes victimes de traite des êtres humains et
- ✓ lieux d'accueil et d'hébergement répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain français.

L'association ALC en assure la coordination.

## Son fonctionnement

Tout intervenant institutionnel ou associatif en contact avec le public concerné peut solliciter la coordination du Dispositif National Ac.Sé quelle que soit sa localisation géographique :

- ✓ pour des demandes d'orientation en vue d'une mise à l'abri d'une personne victime
- ✓ pour de conseils juridiques, administratifs, sociaux, aide à l'évaluation...